

PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Parc Éolien de Souvigné 2, portant sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Souvigné, est organisée du jeudi 22 octobre 2026 au vendredi 22 janvier 2027 inclus, sur la commune précitée.

Ce projet, constitué conformément aux articles L.181-10-1 et R.181-36 à R.181-38 du Code de l'environnement, comporte les pièces prévues aux articles R.181-12 à R.181-15-9, et notamment une évaluation environnementale.

Pendant la durée de la consultation, le dossier et tout renseignement pertinent relatif à ce projet seront consultables via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7570/>
Ce lien sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/SOUVIGNE>

Les pièces du dossier resteront déposées en mairie de SOUVIGNÉ, du 22 octobre 2026 au 22 janvier 2027, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être déposées via le lien ci-dessus, et également pendant toute la durée de la consultation être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SOUVIGNÉ (Place de la mairie – 79800 SOUVIGNÉ), avec la mention « Parc Éolien de Souvigné 2 ».

Monsieur Boris BLAIS, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 7 avril 2026, organisera deux réunions publiques avec la participation du pétitionnaire à la salle des fêtes de Souvigné :

- réunion publique d'ouverture de la consultation le mardi 27 octobre 2026 de 18h à 20h ;
- réunion publique de clôture de la consultation le jeudi 21 janvier 2027 de 18h à 20h .

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de SOUVIGNÉ les jours et heures suivants :

- Jeudi 29 octobre 2026 de 14h à 17h ;
- Mardi 17 novembre 2026 de 14h à 17h.
- Vendredi 22 janvier 2027 de 14h à 17h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture, dès la publication de l'avis de consultation du public ou pendant la durée de celle-ci.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront remis dans un délai de 3 semaines à compter de la clôture de la consultation et tenus à la disposition du public sur le site internet de la consultation dès leur réception, et pendant un an.

La décision d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, assortie de prescriptions, ou la décision de refus sera prise par arrêté du préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la Société Parc Éolien de Souvigné 2 – 4 avenue Hoche – 75008 PARIS– 06.10.84.64.19 – bruno@opale-en.eu